

BCRH & Associés
Commissaire aux Comptes
35, rue de Rome
75008 - PARIS

ARCADE Finance
Commissaire aux Comptes
128, rue de la Boetie
75008 - PARIS

M2i

Société Anonyme au capital de 494 648 €

146/148, rue de Picpus
75012 Paris

333 544 153 R.C.S Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

À l'assemblée générale de la société M2i,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société M2i relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III- Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 1.4-1 de l'annexe des comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à l'application obligatoire pour l'exercice 2018 des Normes IFRS 15 et IFRS 9.

IV - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

- *Évaluation des « Goodwills »*

Les notes 1.5.3., 1.6.1. et 3.2. de l'annexe présentent l'approche retenue par la société en matière de tests de dépréciations des actifs incorporels.

Nous avons examiné les modalités de mises en œuvre de ces tests, les prévisions de flux de trésorerie, ainsi que la cohérence d'ensemble des hypothèses utilisées et nous avons vérifié que l'annexe aux comptes consolidés donne une information appropriée.

- *Autres aspects relatifs à l'établissement des comptes annuels*

Plus globalement, les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

V - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

VI - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII - Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Paris, le 25 avril 2019

BCRH & Associés
Jean-François PLANTIN

Commissaires aux Comptes
Membres de la Compagnie régionale de Paris

ARCADE Finance
Geneviève BRICE

Comptes consolidés

Groupe Mzi

31 décembre 2018

Référentiel IFRS

ETATS FINANCIERS

Comptes consolidés annuels 2018

ETATS FINANCIERS	1
BILAN CONSOLIDE	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	4
TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE	5
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES	6

BILAN CONSOLIDE

en K€	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Immobilisations incorporelles	152	165	3.1
Ecarts d'acquisition	6 878	6 878	3.2
Immobilisations corporelles	1 733	1 367	3.3
Autres actifs financiers	1 026	440	3.4
Impôts différés	620	0	3.5
Total actifs non-courants	10 410	8 850	
Clients et autres débiteurs	17 866	11 132	3.7
Créances d'impôt	821	945	3.7
Autres actifs courants	636	499	3.7
VMP et autres placements	1	1	3.8
Disponibilités	4 630	5 895	3.8
Total Actifs courants	23 953	18 471	
Total actif	34 363	27 321	
Capital	495	480	3.9
Primes liées au capital	13 008	13 028	
Actions propres	(31)	(10)	
Réserves consolidées	251	(811)	
Résultat Net part du groupe	3 392	1 062	
Total Capitaux propres, part du groupe	17 114	13 749	
Intérêts minoritaires	0	0	
Total Intérêts minoritaires	0	0	
Total des capitaux propres	17 114	13 749	
Emprunts et dettes financières	328	363	3.10
Engagements envers le personnel	663	428	3.11
Autres provisions	331	162	3.11
Impôts différés	0	0	
Total Passifs non courants	1 323	953	
Emprunts et concours bancaires (part à moins d'un an)	388	285	3.10
Fournisseurs et autres créditeurs	14 596	11 045	3.12
Dettes d'impôt	57	301	3.12
Autres passifs courants	886	988	
Total Passifs courants	15 927	12 619	
Total passif	34 363	27 321	

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

en K€	31.12.2018	31.12.2017	Notes
Chiffre d'affaires	45 552	39 936	4.1
Autres produits de l'activité		1	
Achats consommés	(18 107)	(15 710)	4.2
Charges externes	(9 326)	(8 555)	4.3
Charges de personnel	(13 331)	(12 334)	4.4
Impôts et taxes	(908)	(849)	
Dotations aux amortissements	(617)	(524)	4.9
Dotations aux dépréciations et provisions	(12)	(52)	4.9
Autres produits et charges d'exploitation	146	174	4.10
Résultat opérationnel courant	3 396	2 087	
Rémunérations liées aux AGA	134	(580)	
Autres produits et charges opérationnels	(359)	(42)	4.11
Résultat opérationnel	3 171	1 465	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	54	34	
Coût de l'endettement financier brut	(20)	(30)	
Coût de l'endettement financier net	35	4	
Autres produits et charges financiers	(87)	(105)	4.12
Résultat avant impôt	3 119	1 364	
Impôts sur les bénéfices	273	(302)	
Résultat net total	3 392	1 062	
Part du groupe	3 392	1 062	
Part des minoritaires			
<i>Nombre d'actions ordinaires</i>	4946480	4802480	
<i>Résultat par action (en €)</i>	0,695	0,275	
<i>Résultat dilué par action (en €)</i>	0,695	0,265	

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

en K€

	Capital	Primes liées au capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Titres d'auto-contrôle	Autres	Capitaux propres Part du groupe
Situation au 31 décembre 2016	302	6 725	(2 344)	943	0	174	5 800
Affectation du résultat de l'exercice N-1			943	(943)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital	185	6 303					6 489
Variation de l'auto-contrôle					(10)		-10
Changement de méthodes comptables							0
Variation des taux de change				1 062			0
Résultat consolidé 31.12.2017 - Part du Groupe							1 062
Autres mouvements	(8)		(31)			446	408
Situation au 31 décembre 2017	480	13 028	(1 431)	1 062	(10)	620	13 749
Affectation du résultat de l'exercice N-1			1 062	(1 062)			0
Dividendes versés							0
Augmentation de capital	14	(20)					-6
Variation de l'auto-contrôle					(20)		-20
Changement de méthodes comptables							0
Variation des taux de change							0
Résultat consolidé 31.12.2018 - Part du Groupe				3 392			3 392
Autres mouvements			(1)				-1
Situation au 31 décembre 2018	494	13 008	(370)	3 392	(31)	620	17 114

TABLEAU DE VARIATION DE LA TRESORERIE CONSOLIDEE

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net total consolidé	3 392	1 062
Ajustements :		
Elim. des amortissements et provisions	1 021	662
Elim. des résultats de cession et des pertes et profits de dilution		(2)
Charges et produits calculés liés aux paiements en actions		446
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	4 413	2 169
Elim. de la charge (produit) d'impôt	(273)	302
Elim. du coût de l'endettement financier net	(35)	(4)
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	4 105	2 466
Incidence de la variation des créances clients et autres débiteurs	6 871	(2 293)
Incidence de la variation des dettes fournisseurs et autres créditeurs	3 573	(2 942)
Impôts payés	(467)	(172)
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	340	(2 941)
Incidence des variations de périmètre		21
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(971)	(900)
Acquisition d'actifs financiers	(696)	(125)
Variation des prêts et avances consentis	(15)	(25)
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		2
Cession d'actifs financiers		
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(1 681)	(1 028)
Augmentation de capital	(6)	6 451
Cession (acquisition) nette d'actions propres	(20)	(10)
Emission d'emprunts	429	66
Remboursement d'emprunts	(362)	(372)
Intérêts financiers nets versés	35	4
Autres flux liés aux opérations de financement		
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	75	6 138
Variation de la trésorerie	(1 266)	2 169
Trésorerie d'ouverture	5 894	3 725
Trésorerie de clôture	4 628	5 894

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

Sommaire

1	Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation	7
1.1	Présentation du groupe	7
1.2	Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2018	7
1.3	Normes et interprétations applicables par anticipation	8
1.4	Référentiel comptable	9
1.5	Modalités de consolidation	11
1.6	Méthodes et règles d'évaluation	12
1.7	Comparabilité des comptes	16
2	Périmètre de consolidation	17
2.1	Liste des sociétés consolidées	17
2.2	Activité	17
2.3	Filiales non consolidées	17
3	Notes relatives aux postes du bilan	18
3.1	Immobilisations incorporelles	18
3.2	Goodwill	18
3.3	Immobilisations corporelles	18
3.4	Actifs financiers	19
3.5	Impôts différés	20
3.6	Preuve d'impôt	20
3.7	Créances	21
3.8	Disponibilités	21
3.9	Capital social	22
3.10	Emprunts et dettes financières	22
3.11	Provisions pour risques et charges	22
3.12	Autres dettes	23
4	Notes relatives aux postes du compte de résultat	24
4.1	Chiffre d'affaires	24
4.2	Achats consommés	24
4.3	Charges externes	24
4.4	Charges de personnel	25
4.5	Crédit Impôt Compétitivité Emploi	25
4.6	Franchise de loyers	25
4.7	Crédit d'Impôt Recherche (CIR)	25
4.8	Rémunérations allouées aux dirigeants	25
4.9	Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation	25
4.10	Autres produits et charges d'exploitation :	26
4.11	Autres produits et charges opérationnels	26
4.12	Autres produits et charges financiers :	26
4.13	Honoraires des commissaires aux comptes	26
5	Autres informations	27
5.1	Engagements hors bilan	27
5.2	Effectifs au 31 décembre 2018	27
5.3	Parties liées	27
5.4	Analyse du risque financier	27
5.5	Evénements postérieurs au 31 décembre 2018	29

1 Référentiel comptable, modalités de consolidation, méthodes et règles d'évaluation

1.1 Présentation du groupe

Fort de plus de 20 années d'expérience, le Groupe M2i est un acteur de référence dans le domaine de la formation IT, Digital et Management. Chaque année, la société accompagne à travers ses 2 400 cursus pédagogiques la montée en compétence de plus de 100 000 apprenants.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec 35 centres répartis sur toute la France, le Groupe M2i dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux.

Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC, la gamification et le présentiel.

Chaque session de formation fait l'objet d'évaluations qui s'inscrivent dans une exigence permanente de qualité. M2i est reconnu par le label Grande Ecole du Numérique et a obtenu la certification OPQF.

Le Groupe M2i se compose de la société M2i et de ses deux filiales détenues à 100 % (M2i Tech et Scribtel Formation).

La société M2i est détenue à 58,96% par la société O2i.

Les titres de la société M2i sont cotés sur Euronext Growth (ALMII ; ISIN FR0013270626) depuis le 18 septembre 2017.

1.2 Evénements significatifs intervenus au cours de l'exercice 2018

1 / Transfert des actions M2i du groupe E1 (placement privée) vers le groupe E2 (offre au public) d'Euronext Growth Paris à compter du 20 mars 2018.

Un prospectus a été visé par l'Autorité des marchés financiers sous le numéro 18-085 en date du 15 mars 2018.

L'opération s'inscrit dans le prolongement des précédentes opérations d'augmentation de capital et de transfert sur Euronext Growth avec la volonté d'améliorer la liquidité du marché de ses actions, en s'adressant à de nouvelles catégories d'investisseurs.

2 / Aux termes des décisions du Président en date 23 juin 2018, agissant sur délégation de compétence de l'Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2017, le capital social de la Société a été augmenté d'une somme de 14.400 € prélevée à due concurrence sur le poste « prime d'apport », à l'effet de porter ledit capital social à un montant total de 494.648 €.

3 / Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 15 octobre 2018 avoir pris une participation à hauteur de 34 % par augmentation de capital de 0,5 M€ dans la société de formation en langues Ecsplícite.

Cette opération stratégique permet à M2i d'élargir et de compléter son offre en s'associant à un acteur de référence reconnu pour la haute qualité pédagogique de ses formations grâce à un parcours éducatif personnalisé pour chaque apprenant et des objectifs travaillés sous forme de mises en situations opérationnelles.

Depuis 1991, Ecsplícite s'est imposée comme un acteur de référence en France reconnu pour l'excellence de ses formations en langues par téléphone ou visioconférence. Son expertise pédagogique dans ce domaine lui a permis de

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

développer depuis 20 ans sa propre plateforme de travail autonome pour proposer une solution unique de blended learning intégrée à distance.

Ecplicite a également développé son propre test d'évaluation dénommé LEVELTEL et certifié par la Commission Nationale de la Certification Professionnelle. Eligible au CPF, LEVELTEL est le seul test d'évaluation de langues à distance du marché capable de positionner l'agilité d'un individu à communiquer à l'oral en contexte professionnel. Il jouit d'une très forte reconnaissance et s'impose aujourd'hui comme l'une des références pour les cabinets de recrutement et les sociétés d'intérim.

Ecplicite présente un long historique de croissance et de résultats bénéficiaires. Elle a réalisé 2,3 M€ de chiffre d'affaires pour un résultat net bénéficiaire. Elle disposait au 31 décembre 2017 d'une trésorerie nette confortable de 0,85 M€.

La société compte parmi ses clients essentiellement des Grands Comptes qu'elle accompagne depuis de nombreuses années.

La société compte 80 collaborateurs dont 60 formateurs répartis dans le monde entier qui suivent, chaque année, la montée en compétence en langues de plus de 8000 apprenants.

Avec ce partenariat, M2i va pouvoir s'appuyer sur le savoir-faire et les outils technologiques développés par Ecplicite pour enrichir ses propres offres de formation IT, Digital et Management.

4 / M2i a procédé le 17 décembre 2018 à la création d'une filiale espagnole, commune avec Grupo Eidos (filiale du groupe Prologue en Espagne), afin de procéder à l'internationalisation de son offre de formation IT sur le territoire espagnol et latino-américain.

Cette filiale dénommée M2i Certified Education Systems, est détenue à 34 % par M2i avec une option lui permettant à tout instant d'acquérir jusqu'à 100% du capital pendant les 5 prochaines années. Fortement implanté commercialement en Espagne et en Amérique Latine, Grupo Eidos aura, sur ces territoires, la responsabilité opérationnelle du développement de l'offre de formation du groupe M2i, dont les contenus sont déjà, pour la plupart, liés à des technologies internationales.

5 / Aux termes des décisions de l'associé unique en date du 5 décembre 2018, et sur constatation du Président en date du 11 décembre 2018, le capital de la Filiale M2i Tech a été augmenté de 5 000 000 € à l'effet de le porter à 5 300 000 € par compensation avec des créances liquides et exigibles.

1.3 Normes et interprétations applicables par anticipation

Le Groupe M2i a choisi de ne pas appliquer par anticipation les normes, interprétations et amendements adoptés par l'Union Européenne avant le 31 décembre 2018, et qui rentrent en vigueur postérieurement à cette date. Il s'agit en particulier de:

Normes, amendements et interprétations applicables pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019 :

- IFRS 16 « Contrats de location » (publiée en novembre 2017 par la Commission Européenne

La norme IFRS 16 « contrats de locations », votée par l'IASB en 2016, et adoptée par l'Union Européenne en novembre 2017 est applicable pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2019.

Le Groupe a prévu de retenir comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée. Le retraitement des contrats de location portera principalement sur les contrats de location immobilière.

La norme IFRS 16 aura pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif seront présentés au bilan dans

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

une rubrique spécifique. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Le montant estimé de l'actif net représentatif du droit d'utilisation calculé sur la base du 1er janvier 2019 est proche du montant des loyers restant à courir mentionné dans la note 5.1.1

1.4 Référentiel comptable

1.4.1 Normes IFRS

Suite à la prise de contrôle du Groupe O2i en juin 2015 par PROLOGUE, groupe coté présentant des comptes consolidés et publiant ses états financiers selon les normes IFRS, le Groupe O2i et par conséquent le Groupe M2i avait opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1er janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015. Le Groupe M2i n'étant jusqu'alors pas tenu de tenir des comptes consolidés.

Les principes retenus pour l'établissement de ces informations financières résultent de l'application de toutes les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS et de leurs interprétations adoptées par l'Union Européenne et d'application obligatoire.

Les amendements, normes et interprétations d'application obligatoire n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes du groupe M2i.

Les principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à ceux utilisés pour les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations de normes en vigueur au sein de l'Union Européenne au 31 décembre 2018 et d'application obligatoire à cette date :

- **Textes publiés par l'IASB, adoptés par l'Union Européenne, et d'application obligatoire au 31 décembre 2018 :**
 - **IFRS 15** : IFRS 15 traite des principes de reconnaissance du revenu. Cette norme remplace les précédentes normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et IAS 11 « Contrats de construction » ainsi que les interprétations SIC et IFRIC s'y rapportant. Cette norme propose une nouvelle approche de reconnaissance du chiffre d'affaires décrite en cinq étapes. Elle contient également des dispositions spécifiques sur un certain nombre de sujets particuliers comme les licences, les garanties ou les modalités de capitalisation des coûts d'obtention ou de réalisation d'un contrat.

Le Groupe applique la norme IFRS 15 dans ses comptes consolidés à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Selon cette méthode, l'effet de la première application de la norme est comptabilisé dans les capitaux propres au 1er janvier 2018 sans retraitement des périodes comparatives. Des diagnostics approfondis ont été menés en 2017 dans les principaux métiers du Groupe et complétés, début 2018, afin de couvrir l'ensemble des sources de revenus retranscrits dans les états financiers consolidés.

Les diagnostics menés sur les métiers du Groupe ont été confrontés, au cas par cas, à l'analyse des contrats clients, afin d'être corroborés ou affinés, sur la base d'une sélection de contrats types ou de contrats jugés pertinents par leur taille ou leur complexité.

IFRS 15 n'a pas d'impact significatif sur le chiffre d'affaires par rapport aux principes et modalités de reconnaissance du revenu précédemment appliqués par le Groupe. Par ailleurs, le Groupe a mis en place les dispositifs et les indicateurs permettant d'identifier les éventuels contrats significatifs, ainsi que les évolutions des offres ou de leur volumétrie dans le temps, qui pourraient nécessiter des analyses complémentaires au titre d'IFRS 15.

Les éventuels impacts en découlant en matière de reconnaissance du revenu seront ainsi suivis régulièrement et seront pris en compte, le cas échéant, dans les comptes consolidés de la période concernée.

Au 31 décembre 2018, ces impacts sont non significatifs. La ventilation du chiffre d'affaires prévue par la norme est identique à celle retranscrite au sein de l'information sectorielle. Elle est en adéquation avec le reporting interne, le rapport de gestion ainsi que les communiqués de presse et les présentations financières.

- **IFRS 9** : Application d'IFRS 9 – « Instruments financiers » La norme IFRS 9 « Instruments financiers » remplace la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

• Classification des actifs financiers

IFRS 9 prévoit une nouvelle approche en matière de classement et d'évaluation des actifs financiers. La norme présente trois classes d'actifs financiers, ceux évalués au coût amorti, ceux évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global et ceux évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

• Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciations des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

• Comptabilité de couverture

Le Groupe n'a pas choisi de comptabilité de couverture à ce jour.

• **Norme publiée par l'IASB, adoptée par l'Union Européenne d'application facultative et non appliquée au 31 décembre 2018**

- **IFRS 16** : Le 13 janvier 2016, l'IASB a publié la norme IFRS 16 qui remplacera la norme IAS 17 « contrats de location » et les interprétations associées.

IFRS 16 supprime la distinction entre les contrats de location simple et les contrats de location-financement pour les preneurs et introduit un modèle unique de comptabilisation des contrats de location pour le preneur avec constatation:

- D'un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué
- D'une dette au titre des engagements de loyers actualisés.

Le Groupe appliquera la norme IFRS 16 à partir du 1er janvier 2019 en retenant comme méthode de transition la méthode rétrospective simplifiée. Le retraitement des contrats de location portera principalement sur les contrats de location immobilière.

La norme IFRS 16 aura pour impact au compte de résultat une annulation des charges de loyer, et une constatation de dotations aux amortissements et de charges financières, et au bilan la constatation d'un actif lié au droit d'utilisation et d'un passif financier au titre de l'obligation liée au paiement des loyers. L'actif et le passif seront présentés au bilan dans une rubrique spécifique. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'impact significatif sur le résultat net et les capitaux propres du groupe.

Le montant estimé de l'actif net représentatif du droit d'utilisation calculé sur la base du 1er janvier 2019 est proche du montant des loyers restant à courir.

Les impacts estimés de l'application de la nouvelle norme au 1er janvier 2019 sont les suivants :

- Droit d'utilisation : 8,3 millions d'euros
- Dette de location : 8,4 millions d'euros

• **Interprétation publiée par l'IASB, non adoptée par l'Union Européenne d'application et non appliqués au 31 décembre 2018 :**

- **IFRIC 23** « Incertitude relative aux traitements fiscaux » :

L'interprétation IFRIC 23 entrera en vigueur au 1er janvier 2019 après adoption par l'Union européenne. Cette interprétation contient des dispositions relatives aux modalités comptables de reconnaissance des conséquences fiscales liées au caractère incertain de l'impôt. Le Groupe n'a pas choisi d'appliquer cette interprétation par anticipation.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

1.4.2 Présentation des états financiers

L'établissement des états financiers selon les normes IFRS nécessite d'effectuer des estimations et de formuler des hypothèses qui affectent les montants figurant dans ces états financiers. Ces estimations partent d'une hypothèse de continuité d'exploitation et sont établies en fonction des informations disponibles lors de leur établissement. Les estimations peuvent être révisées si les circonstances sur lesquelles elles étaient fondées évoluent ou par suite de nouvelles informations. Les résultats réels peuvent être différents de ces estimations. Le recours à des estimations concerne notamment les éléments suivants :

- Evaluations retenues pour les tests de pertes de valeur (note 1.6.1),
- Evaluations des provisions (note 1.6.10).

Les informations relatives aux jugements exercés pour appliquer les méthodes comptables ayant l'impact le plus significatif sur les montants comptabilisés dans les états financiers consolidés sont incluses dans la note suivante :

- note 1.5.3 – contrats de location : déterminer leur classement en location financement ou location simple.

Les états financiers sont présentés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui sont évalués à la juste valeur (instruments financiers).

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros, devise fonctionnelle de la société et devise dans laquelle est traitée la totalité des opérations du groupe. Les montants sont arrondis au millier d'euros le plus proche, sauf indication contraire.

Les méthodes comptables appliquées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2018 sont identiques à celles adoptées dans les comptes consolidés au 31 décembre 2017 à l'exception des nouvelles normes et amendements d'application obligatoire aux exercices ouverts au 1^{er} janvier 2018, qui n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Les normes, interprétations et amendements aux normes déjà publiés mais non encore entrés en vigueur n'ont pas été appliqués par anticipation. Aucun impact significatif n'est attendu sur les états financiers.

Les états financiers – Bilan consolidé, compte de résultat consolidé, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau des flux de trésorerie, tableau de variation des capitaux propres – présentés par le Groupe M2i sont conformes aux formats proposés dans la recommandation n° 2013-03 du 7 novembre 2013 qui annule et remplace la recommandation n°2009-R-03 du 2 juillet 2009. Cette recommandation est conforme aux principes contenus dans la norme IAS 1 révisée, conformément aux normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Les comptes consolidés font apparaître au 31 décembre 2018 un résultat net (part du groupe) de 3.392 K€.

1.5 Modalités de consolidation

1.5.1 Méthodes de consolidation

Sont consolidées par intégration globale toutes les filiales de la société M2i dans lesquelles elle exerce un contrôle exclusif.

Toutes les transactions réalisées entre les sociétés consolidées ainsi que les profits internes sont éliminées.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes consolidés sont établis en euros et sont présentés en milliers d'euros.

1.5.2 Distinction courant / non courant

A l'exception des impôts différés qui sont classés en actifs et passifs non courants, les actifs et passifs sont classés en courant lorsque leur recouvrabilité ou leur paiement est prévu(e) au plus tard 12 mois après la date de clôture de l'exercice. Dans le cas contraire, ils sont classés en non courant et sont actualisés si l'impact est jugé significatif.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

1.5.3 Goodwill

Les regroupements d'entreprise sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition telle que présentée dans la norme IFRS 3. En application de la norme, le groupe comptabilise à la juste valeur (sauf exceptions), aux dates de prise de contrôle, les actifs acquis et les passifs assumés identifiables. La contrepartie transférée correspond à la juste valeur, à la date de l'échange, des actifs remis, des passifs encourus et/ou des instruments de capitaux propres émis en échange du contrôle de l'entité acquise. Les ajustements de prix éventuels sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition. Les ajustements effectués à la comptabilité d'acquisition pendant la « période d'évaluation » reflètent des informations complémentaires sur les faits et circonstances existants à la date de l'acquisition. La période d'évaluation se termine au plus tard 12 mois après le regroupement d'entreprises.

Les participations ne donnant pas le contrôle, détenues dans l'entreprise acquise, sont comptabilisées soit à leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'entreprise acquise, soit à leur juste valeur. Cette option est appliquée au cas par cas pour chaque acquisition. Le Groupe évalue le goodwill à la date d'acquisition comme :

- la juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- le montant comptabilisé pour toute participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les coûts liés à l'acquisition, autres que ceux liés à l'émission d'une dette ou de titres de capital, que le Groupe supporte du fait d'un regroupement d'entreprises, sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Ce goodwill est ensuite affecté à l'unité génératrice de trésorerie (« UGT ») ou groupe d'UGT bénéficiant du regroupement. Compte tenu de l'activité et de l'organisation du groupe, l'UGT coïncide généralement avec l'entité juridique acquise.

En normes IFRS, les goodwill ne sont pas amortissables. Ils font l'objet d'un test de dépréciation au minimum annuel (Cf. Note 1.6.1).

Suivant les principes de la norme IAS 36, une perte de valeur est constatée lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'une UGT excède sa valeur recouvrable.

1.5.4 Dates de clôture des exercices des sociétés consolidées

Les sociétés sont consolidées sur la base de leurs situations annuelles arrêtées au 31 décembre 2018.

1.6 Méthodes et règles d'évaluation

Les principes et méthodes appliqués par le Groupe M2i sont les suivants :

1.6.1 Goodwill

Les Goodwill constatés lors d'une prise de participation correspondent à la différence entre le coût d'acquisition des titres et la part du groupe dans l'actif net retraité de la société acquise. Cette différence de valeur se répartit entre :

- Les écarts d'acquisitions afférents à certains éléments identifiables du bilan qui sont reclassés dans les postes appropriés et suivent les règles comptables qui leur sont propres.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

- Les Goodwill pour le solde non affecté.

Les Goodwill et les immobilisations incorporelles (fonds de commerce exclusivement) sont soumis à un test de valeur annuel fondé sur la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés (DCF) et complétés par un test de cohérence avec les valeurs de marché. Le test de valeur consiste en l'évaluation de la valeur recouvrable de chaque entité générant ses flux propres de trésorerie (Unités Génératrices de Trésorerie). L'UGT retenue par le groupe correspond à l'ensemble du périmètre du Groupe. L'évaluation de la valeur recouvrable de l'UGT est effectuée sur la base de paramètres issus du processus budgétaire et prévisionnel, étendus sur un horizon de 4 ans, incluant des taux de croissance et de rentabilité jugés raisonnables. Certaines des informations utilisées, et en particulier les hypothèses du plan d'affaires, ont un caractère prévisionnel et présentent donc par nature un caractère incertain inhérent à toute donnée prospective. Les réalisations pourront éventuellement, de façon significative, différer des informations prévisionnelles utilisées. Le taux d'actualisation reflète le coût moyen pondéré du risque inhérent à l'UGT et il a été retenu un taux de 11.5%. Le taux de croissance à l'infini est fonction du potentiel de croissance de l'UGT UGT et est de 1,6%.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et la valeur calculée est comptabilisé en « Autres produits et charges opérationnels ».

Les frais d'acquisition que le groupe supporte dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés en « autres produits et charges opérationnels » sur la période durant laquelle ils sont encourus.

Les engagements d'achat d'intérêts minoritaires (regroupement d'entreprises) sont assimilés à un rachat d'actions et sont à enregistrer en dette opérationnelle avec pour contrepartie une réduction des intérêts minoritaires l'année de leurs comptabilisations (méthode du Goodwill complet). Les montants comptabilisés sont calculés en fonction des engagements pris, principalement sur des multiples de résultat des filiales concernées. Les variations de dettes d'une année sur l'autre liées à d'éventuels changements d'estimations ont pour contrepartie les « autres produits et charges opérationnels ».

1.6.2 Immobilisations incorporelles

Selon la norme IAS 38, Immobilisations incorporelles, un actif incorporel est un actif non monétaire sans substance physique détenu à des fins de production ou de fourniture de biens et services, pour être loué à des tiers, ou à des fins administratives.

Un actif incorporel doit être comptabilisé si et seulement s'il répond aux deux conditions suivantes :

- Il est probable que des avantages économiques futurs associés à cet actif iront à l'entreprise ; et
- Le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Le groupe doit déterminer si la durée d'utilité d'un actif incorporel est définie ou indéfinie.

Le montant amortissable d'un actif incorporel à durée d'utilité définie doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité.

Un actif incorporel à durée d'utilité indéfinie ne doit pas être amorti.

Les actifs incorporels peuvent être des marques commerciales, des listes clients, des licences, des technologies brevetées, des bases de données.

Une immobilisation incorporelle doit être considérée par l'entité comme ayant une durée d'utilité indéterminée lorsque, sur la base d'une analyse de tous les facteurs pertinents, il n'y a pas de limite prévisible à la période au cours de laquelle on s'attend à ce que l'actif génère pour l'entité des entrées nettes de trésorerie.

Les méthodes et durées d'amortissement retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Logiciels informatiques	3 à 5	Linéaire
Brevets	1 à 10	Linéaire

1.6.3 Immobilisations corporelles

Suivant la norme IAS 16, Immobilisations corporelles, les actifs corporels sont des éléments corporels qui sont détenus en vue de leur utilisation soit pour la production ou la fourniture de biens ou de services, soit en vue de leur location à des tiers, soit à des fins administratives et dont on s'attend à ce qu'ils soient utilisés sur plus d'un exercice.

Le montant amortissable d'une immobilisation corporelle doit être réparti de façon systématique sur sa durée d'utilité. Les actifs corporels sont évalués à leur valeur d'achat ou de production diminuée du cumul des amortissements et, si nécessaire, des pertes de valeur.

En application de la méthode dite "approche par composants", chaque partie d'un actif corporel dont le coût constitue une part significative du montant total de l'actif peut être amortie séparément.

Les principales durées d'utilisations retenues sont les suivantes :

	Durées (en années)	Méthodes
Agenc. aménagement général	6 à 10	Linéaire
Agenc. aménagements terrains	6 à 10	Linéaire
Constructions	10 à 20	Linéaire
Agenc. & aménag. constructions	10	Linéaire
Matériels et outillages	1 à 10	Linéaire
Matériels de transport	4	Linéaire
Mat. de bureau et informatique	3 à 10	Linéaire
Mobiliers	5 à 10	Linéaire

1.6.4 Contrat de location financement et location simple

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations faisant l'objet d'un contrat de location financement ayant pour effet de transférer au groupe les avantages et les risques inhérents à la propriété sont comptabilisées à l'actif en immobilisations corporelles. Ces immobilisations sont amorties suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée. La dette correspondante est inscrite au passif. Les frais de location simple sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

1.6.5 Actif financiers

Ce poste est essentiellement constitué de dépôts de garantie et de prêts au personnel, n'ayant pas lieu d'être dépréciés.

La valeur d'inventaire retenue est le coût historique.

1.6.6 Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée nominativement lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance pourra être recouvrée. Les créances irrécouvrables sont constatées en perte lorsqu'elles sont identifiées comme telles.

1.6.7 Trésorerie et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont évaluées à leur coût d'achat ou de souscription, hors frais accessoires.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le cours de bourse ou la valeur probable de réalisation sont inférieurs à la valeur d'achat.

1.6.8 Impôts sur les bénéfices

Suivant la norme IAS 12, Impôts sur le résultat, un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible, à moins que l'actif d'impôt différé ne soit généré par la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui :

- n'est pas un regroupement d'entreprises ; et
- à la date de transaction, n'affecte ni le bénéfice comptable ni le bénéfice imposable (perte fiscale).

Les actifs d'impôt exigible de l'exercice et des exercices précédents doivent être évalués au montant que l'on s'attend à recouvrer auprès des administrations fiscales en utilisant les taux d'impôt et les réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

La valeur comptable d'un actif d'impôt différé doit être revue à chaque date de clôture. Le groupe doit réduire la valeur comptable d'un actif d'impôt différé dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible pour permettre d'utiliser l'avantage de tout ou partie de cet actif d'impôt différé.

Au 31 décembre 2018 les IDA ont été comptabilisés pour un montant de 620 K€, dont 311K€ sur les retraitements de consolidation, 309K€ sur le report de déficits de M2i antérieurs à l'intégration fiscale.

1.6.9 Information sectorielle

Le Groupe considère donc qu'il n'a qu'un seul secteur opérationnel, la formation. Par ailleurs, les activités du Groupe sont uniquement réalisées en France.

1.6.10 Provisions pour risques et charges

Suivant la norme IAS 37, Provisions et passifs éventuels, une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain.

Elle doit être comptabilisée lorsque :

- l'entreprise a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation ; et
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Si ces conditions ne sont pas réunies, aucune provision n'est comptabilisée.

1.6.11 Engagement de retraite et prestations assimilées

Les engagements font l'occasion d'une évaluation et sont provisionnés. Les paramètres techniques utilisés sont ceux de la branche d'activité concernée, une rotation faible du personnel, un taux d'actualisation de 1.57%, la méthode prospective, avec départ à l'initiative du salarié et charges comprises.

1.6.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés et figurent distinctement dans le tableau de variation des capitaux propres.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

1.6.13 Produit des activités ordinaires

Le produit des activités ordinaires est représentatif de ventes de services et de ventes de biens évaluées à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Les produits provenant des ventes de biens ou services sont comptabilisés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Le montant du produit des activités ordinaires peut être évalué de façon fiable,
- La recouvrabilité de la contrepartie est probable,
- Les coûts encourus ou à encourir pour achever la transaction peuvent être évalués de façon fiable.
- Pour les ventes de biens, les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur,
- Pour les ventes de services, le degré d'avancement de la transaction à la date de clôture peut être évalué de façon fiable.

1.6.14 Subventions publiques

La norme IAS20 s'applique à la comptabilisation et à l'information à fournir sur les subventions publiques ainsi que pour l'information à fournir sur les autres formes d'aides publiques.

Elles peuvent être soit liées à des actifs, soit liées au résultat.

Les subventions publiques doivent être comptabilisées en produit sur une base systématique sur les exercices nécessaires pour les rattacher aux coûts liés qu'elles sont censées compenser. Elles ne doivent pas être directement créditées en capitaux propres.

La part du crédit d'impôt recherche liée aux autres dépenses comptabilisées en charges doit être présentée comme une subvention liée au résultat, c'est-à-dire « en autres produits » ou en réduction des charges auxquelles le crédit d'impôt recherche est liée.

Le CIR du Pôle Formation a été présenté « en autres produits ».

1.6.15 Instruments financiers

Le Groupe M2i a identifié dans cette catégorie les contrats d'affacturage.

Le Groupe a conclu le 16 mars 2016, avec la société GE FACTOFRANCE, des accords d'affacturage portant sur la cession de créances clients, sans possibilité de recours. Ces accords ont été conclus pour une durée indéfinie. Les accords d'affacturage couvrent la cession des créances clients libellées en euros et réalisées avec des tiers présents en France. Le montant des créances clients cédées dans le cadre de ces accords s'élève à 9.701 K€ au 31 décembre 2018.

En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste «Clients et comptes rattachés»

1.7 Comparabilité des comptes

Suite au rapprochement avec le Groupe Prologue, le Groupe M2i a opté pour la présentation de ses comptes consolidés selon les normes IFRS, à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2015 et clos au 31 décembre 2015.

2 Périmètre de consolidation

2.1 Liste des sociétés consolidées

Sociétés	Siège social	Siret	% contrôle		% Intérêts		Méthode conso
			déc-18	déc.-17	déc-18	déc.-17	
SAS M2i	146-148 Rue de Picpus, PARIS 12 ^e	33354415300344	Société mère		Société mère		IG
SARL SCRIBTEL Formation	146-148 Rue de Picpus, PARIS 12 ^e	39336786700024	100%	100%	100%	100%	IG
SAS M2i TECH	146-148 Rue de Picpus, PARIS 12 ^e	79504509500010	100%	100%	100%	100%	IG

2.2 Activité

M2i accompagne chaque année à travers ses 2 400 cursus pédagogiques plus de 100 000 apprenants dans leur montée en compétence dans les domaines de l'IT, du Digital et du Management.

Disposant d'un maillage territorial sans égal avec ses 35 centres répartis sur toute la France, le groupe dispose d'une capacité unique de déploiement de ses formations aussi bien pour ses clients locaux que pour les plus grands comptes nationaux. Ses cursus sont proposés sous les modalités pédagogiques les plus modernes dont le blended-learning, les classes virtuelles, les COOC et la gamification.

2.3 Filiales non consolidées

Impact non significatif pour ECSPLICITE dont la participation a été acquise le 14 octobre 2018, et M2i Certified Education Systems créée le 17 décembre 2018, qui devrait avoir une activité commerciale en 2019.

3 Notes relatives aux postes du bilan

Les tableaux ci-après font partie intégrante des comptes consolidés.

3.1 Immobilisations incorporelles

en K€	31.12.2017	+	-	Dotations de l'exercice	31.12.2018
Concessions, brevets & droits similaires	403	34			438
Autres immobilisations incorporelles					
Total Immobilisations incorporelles	403	34			438
Amt/Dép. conc. brevets & dts similaires	(238)			(47)	(285)
Total Amt/dép. immobilisations incorporelles	(238)			(47)	(285)
Total Valeur Nette	165	34		(47)	152

3.2 Goodwill

en K€	Ouverture	Clôture
Ecart d'acquisition	6 878	6 878
Amt/Pertes val. écart		
Total Valeur Nette	6 878	6 878

Les Goodwill ont été testés selon la méthode des DCF décrite dans le chapitre « Règles et méthodes comptables » page 1.15.1. Le résultat de ces tests de dépréciation n'a pas conduit à la reconnaissance de perte de valeur. Par ailleurs, une analyse de sensibilité a aussi été effectuée sur la base de calcul +0.5% sur le taux d'actualisation et +0.5% sur le taux de croissance à l'infini. Ces nouveaux tests n'ont pas fait apparaître de risque complémentaire.

3.3 Immobilisations corporelles

en K€	31.12.2017	+	-	Dotations de l'exercice	31.12.2018
Constructions	53				53
Installations tech, matériel & outillage	623	140			764
Matériel de transport	65				65
Matériel informatique	1 182	71			1 253
Autres immobilisations corporelles en crédit-bail					0
Autres immobilisations corporelles	4 450	725			5 175
Total Immobilisations corporelles	6 374	936			7 310
					0
Amt/Dép. Matériel transport	(60)			(3)	(63)
Amt/Dép. Matériel informatique	(1 066)			(44)	(1 110)
Amt/Dép. constructions	(48)			(3)	(50)
Amt/Dép. install tech, matériel & outil.	(452)			(94)	(546)
Amt/Dép. autres immobilisations corp	(3 382)			(426)	(3 809)
Amt/Dép. autres immobilisations corp en crédit-bail					0
Total Amt/dép. immobilisations corporelles	(5 007)			(570)	(5 577)
					0
Total Valeur Nette	1 367	936		(570)	1 733

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

(*) Les crédits baux sont retraités en « autres immobilisations corporelles » pour les besoins de la consolidation. Au 31 décembre 2018, le montant brut des investissements financés par crédit-bail s'élève à 1.794.672 (V B) amorti à hauteur de 1.418.229 €.

Contrats de Crédit-bail (en K€)	Montant Initial	Amort. à la clôture N-1	Amortissement		Cumul des Amort.	VNC 31/12/18
			+	-		
Anciens CB	Matériel Inform.	126	126		126	
NATIXIS 8100556/00	Matériel Inform.	113	113		113	
NATIXIS 799581/00	Matériel Inform.	84	84		84	
CB Natixis 871321	Matériel Inform.	63	63		63	
GE CAPITAL G07841901	Matériel Inform.	4	4		4	
CB Dell 81794-001	Matériel Inform.	69	69		69	
CB Ge L39581901	Matériel Inform.	41	41		41	
CB Dell 81794-002	Matériel Inform.	89	89		89	
CB Dell 81794-007	Matériel Inform.	166	166		166	
CB Dell 81794-008	Matériel Inform.	40	40		40	
CB Dell 81794-009	Matériel Inform.	146	134	12	146	
CB Dell 81794-011	Matériel Inform.	182	106	61	167	15
CB Dell 81794-014	Matériel Inform.	63	5	21	26	37
CB Dell 81794-015	Matériel Inform.	335		88	88	247
CB Dell 81794-016	Matériel Inform.	83		9	9	74
CB Natixis 892793	Matériel Inform.	91	91		91	
CB Natixis 922365	Matériel Inform.	100	62	33	96	4
		1 795	973	224	1 418	376

3.4 Actifs financiers

en K€	31.12.2017	Acquisitions	Cessions	Dotations de l'exercice	31.12.2018
Immobilisations financières					
Titres de participation		571			571
Actions propres					
Prêts, cautionnements et autres créances - non courants	440	52	(37)		455
Total immobilisations financières	440	623	(37)		1 026
Total Dép. immobilisations financières					
Total Valeur Nette	440	623	(37)		1 026

Les titres de participations se décomposent ainsi : ECSPLICITE pour 500K€, M2i Certified Education Systems pour 71K€ – filiales non consolidées (cf. 1.2).

Les « prêts, cautionnements et autres créances » sont principalement composées de loyers versés d'avance à titre de dépôt de garantie.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

3.5 Impôts différés

En application des normes IFRS-12 et en raison de l'évolution actuelle des résultats, la société a dû comptabiliser les impôts différés au 31/12/2018 sur les déficits reportables, les différences temporelles fiscales ainsi que sur les retraitements de consolidation.

Ces impôts différés actifs sont comptabilisés au 31/12/2018 pour +620 K€.

	31.12.2018	31.12.2017
IDR	186	
AGA - Forfait social	0	
Déficits reportables	309	
Participation de construction	10	
Franchises de loyers	115	
Impôts différés actifs	620	
Autres Diff. Temporaires		
Impôts différés passifs	0	
Total des impôts différés nets	620	

3.6 Preuve d'impôt

Impôt sur les résultats

	31.12.2018	31.12.2017
Impôt courant	-347	-302
Impôts différés	620	
Charge d'impôt en résultat	273	-302

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique calculé en appliquant au résultat comptable avant impôts le taux d'impôt applicable à l'entreprise consolidante (sur la base des textes en vigueur) en raison des éléments suivants :

Résultat consolidé avant impôts	3 119
Charge d'impôts théorique au taux en vigueur pour M2i : 30,95% (1)	-967
Charge d'impôts comptabilisée (2)	273
Ecart à expliquer (1 - 2)	-1 240
Incidence des différentiels de taux	0
Incidence des différences permanentes	140
<i>dont CIR (entités françaises)</i>	72
<i>dont CICE (entités françaises)</i>	69
Incidence du déficit reportable fiscal utilisé	490
Incidence des IDA comptabilisés	620
Autres	-10
Ecart résiduel	0

Le taux de 30,95% est déterminé en rapportant au résultat la somme des impôts calculés à 28% et à 33,

3.7 Créances

Ventilation des créances par échéance

Les créances se décomposent, par échéance, de la manière suivante :

en K€	31.12.2018	- 1 an	+ 1 an
Fournisseurs - Avances et acomptes versés	3		3
Fournisseurs débiteurs (RRR et autres avoirs)	2		2
Clients et comptes rattachés	5 382		5 382
Factures à établir	3 776		3 776
Créances sur personnel & org. sociaux	21		21
Créances fiscales - hors IS - courant	1 587		1 587
Comptes courants Groupe actif - courant	5 875		5 875
Autres créances - courant	1 466		1 466
Dép. clients et comptes rattachés	-245		-245
Clients et autres débiteurs	17 866		17 866
Etat, Impôt sur les bénéfiques - créances - courant	821		821
Créances d'impôts	821		821
Charges constatées d'avance	636		636
Autres Actifs Courants	636		636
Total Créances	19 323		19 323

En date du 16 mars 2016 le Groupe M2i a souscrit, pour toutes ses entités, un nouveau contrat d'affacturage auprès de GE FACTOFRANCE. En raison du caractère déconsolidant de ce contrat, les créances cédées au factor ne figurent plus au poste «Clients et comptes rattachés». Au 31 décembre 2018 l'encours des créances cédées est de 9.701 K€, contre 12.239K€ au 31/12/2017.

Les créances fiscales hors IS courant comprennent principalement des créances de TVA et autres créances à l'égard de l'Etat.

Le poste Etat, Impôt sur les bénéfiques – créances – courant est constitué du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) et Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE).

Les Comptes courants Groupe actif – courant comprennent les avances accordées par le Pôle Formation à la société mère O2i.

3.8 Disponibilités

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Valeurs mobilières de placement	1	1
Actions propres		
Disponibilités	4 630	5 895
Total	4 631	5 895

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

3.9 Capital social

Composition du capital social

Au 31 décembre 2018, le capital social de 494.648 € se compose de 4.946.480 actions d'une valeur nominale de 0,10 €.

Il convient de noter l'inexistence d'instruments dilutifs au 31 décembre 2018.

3.10 Emprunts et dettes financières

Les dettes financières se ventilent ainsi :

en K€	31.12.2018	- 1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans et +
Emprunts bancaires	333	166	125	5		37
Emprunts Crédits Bails	381	183	181	16		
Concours bancaires	2	2				
Total Créances	716	351	307	21		37

Les emprunts restant à courir dans le cadre des contrats de crédit-bail sont les suivants :

Contrats de Crédit-bail (en K€)		Montant Initial	Dettes 31.12.2018
Anciens CB	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	126	
NATIXIS 8100556/00	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	113	
NATIXIS 799581/00	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	84	
CB Natixis 871321	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	63	
GE CAPITAL G07841901	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	4	
CB Dell 81794-001	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	69	
CB Ge L39581901	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	41	
CB Dell 81794-002	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	89	
CB Dell 81794-007	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	166	
CB Dell 81794-008	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	40	
CB Dell 81794-009	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	146	
CB Dell 81794-011	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	182	15
CB Dell 81794-014	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	63	37
CB Dell 81794-015	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	335	251
CB Dell 81794-016	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	83	73
CB Natixis 892793	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	91	
CB Natixis 922365	<i>Matériel Inform. Pédagogique</i>	100	4
		1 795	381

3.11 Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'analysent de la façon suivante :

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

en K€	31.12.2017	Dotations de l'exercice	Reprise (prov. utilisée)	31.12.2018
Provisions pour litiges - non courant	162	311	(142)	331
Total Provisions pour risques	162	311	(142)	331
Provisions pour pensions et retraites - non courant	428	235		663
Autres provisions pour charges - non courant				
Total Provisions pour charges	428	235		663

Chacun des litiges connus a fait l'objet d'un examen à la date du 31 décembre 2018, et après avis des conseils juridiques, les provisions jugées nécessaires ont, le cas échéant, été constituées pour couvrir les risques estimés.

3.12 Autres dettes

Les autres dettes comprennent :

en K€	31.12.2018	- 1 an	+ 1 an
Dettes par échéance			
Dettes fournisseurs	5 976	5 976	
Factures non parvenues	1 707	1 707	
Clients - Avances et acomptes reçus	401	401	
Dettes sociales - courant	3 313	3 313	
Dettes provisionnées Participation des salariés	97	97	
Dettes fiscales (hors IS et CVAE)- courant	3 373	3 373	
Autres dettes - courant	130	130	
Fournisseurs et autres créditeurs	14 997	14 997	
Etat - impôts sur les bénéfices - courant	57	57	
Dettes d'impôts	57	57	
prod. constatés d'avance & aut. cptes de régul.	484	484	
Autres Passif courant	484	484	
Total Dettes	15 538	15 538	

4 Notes relatives aux postes du compte de résultat

4.1 Chiffre d'affaires

Le groupe M2i a enregistré sur 2018 un chiffre d'affaires de 45,5 M€, en croissance de +14,1%.

L'ensemble du Chiffre d'affaires est réalisé en France.

La société n'a qu'un seul secteur d'activité pouvant être identifié en application de la Norme IFRS 8.

Le chiffre d'affaires du Groupe M2i est principalement constitué de prestations de formation enregistrées lorsque les sessions de formations sont réalisées ou lorsque le délai d'annulation d'une inscription n'a pas été respecté.

Les produits des activités annexes, correspondant essentiellement à des refacturations de coûts liés aux prestations de services rendus, tels que les frais de déplacements ou de repas, sont reconnus au même rythme que les prestations correspondantes.

Le chiffre d'affaires est indiqué après déduction des escomptes, rabais ou ristournes qui peuvent être accordés aux clients.

4.2 Achats consommés

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Achat d'études	(17 645)	(15 336)
Achat m.p., fourn. & aut. appro.	2	20
Achats de marchandises	(43)	(27)
Achats non stockés de matières et fournitures	(419)	(364)
Autres achats	(3)	(3)
Total Achats consommés	(18 107)	(15 710)

4.3 Charges externes

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Autres charges externes	(150)	(91)
Divers	(1 355)	(1 320)
Déplacements, missions	(1 582)	(1 385)
Entretiens et réparations	(322)	(268)
Frais postaux	(401)	(372)
Locations et charges locatives	(2 807)	(2 644)
Primes d'assurance	(89)	(116)
Publicités	(674)	(523)
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	(1 840)	(1 739)
Services bancaires	(71)	(64)
Transports	(35)	(32)
Total Charges Externes	(9 326)	(8 555)

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

4.4 Charges de personnel

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Autres charges de personnel (dont intéressement)	(360)	(275)
Charges de sécurité soc. et de prévoy.	(3 568)	(3 400)
Dot./Prov. engagements de retraite	(235)	(92)
Rémunérations du personnel	(9 168)	(8 567)
Total Charges de personnel	(13 331)	(12 334)

4.5 Crédit Impôt Compétitivité Emploi

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant aux rémunérations éligibles au 31 décembre 2018 a été constaté pour un montant de 249.228 euros.

Le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649000.

Le produit CICE propre à l'entreprise comptabilisé au titre de l'exercice vient donc en diminution des charges de personnel.

Le CICE a notamment permis de favoriser l'innovation, la recherche et l'investissement de la société.

4.6 Franchise de loyers

Les Franchises de loyers concernent les baux commerciaux ci-dessous, et ont fait l'objet d'un retraitement selon l'interprétation SIC 15.5 de la Norme IAS 17.

Retrait. IFRS 31/12/18	Date début	Date fin	Durée	Franchise	Loyer annuel H.T K €	Charges comptabilisées 31/12/18	Montant théorique IFRS au 31/12/18	Ajustement (en K€)
Picpus	01/03/13	28/02/22	9 ans	12 mois	375	331	333	2
La Défense	01/09/14	31/08/23	9 ans	14,7 mois	442	453	382	-71
Lyon	01/02/13	31/01/22	9 ans	3 mois	80	79	77	-2
						Total		-71

4.7 Crédit d'Impôt Recherche (CIR)

Le CIR comptabilisé au 31 décembre 2018 s'élève à 231.994 €

Il a été retraité en subvention d'exploitation, conformément à la Norme IAS 20 (4.10 – autres charges d'exploitation)

4.8 Rémunérations allouées aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

4.9 Dotations aux amortissements et aux provisions d'exploitation

Elles comprennent :

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Dot./Amt. & dép. immo corporelles	(47)	(488)
Dot./Amt. & dép. immo incorporelles	(570)	(36)
Dot./dép. des actifs circulants	(12)	(52)
Total Dotations	(629)	(575)

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

Dont 224.341 € de dotations aux amortissements sur les immobilisations acquises en crédit-bail.

4.10 Autres produits et charges d'exploitation :

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Autres charges	(257)	(222)
Rep./dép des créances (actif circulant)	15	151
Autres produits	152	1
Subventions d'exploitation	236	245
Total Pdts et Charges d'Exploitation	146	175

Dont 231.994 € de CIR

4.11 Autres produits et charges opérationnels

en K€	31.12.2018	31.12.2017
Autres charges exceptionnelles	(112)	(687)
Autres produits exceptionnels	1	52
Autres reprises exceptionnelles	142	50
Charges excep. s/ exercices antérieurs		(46)
Dot. aux prov exceptionnelles	(311)	(98)
Produits de cession d'immo corp		2
Produits excep s/ exercices antérieurs	12	47
Transferts de charges d'exploitation	43	57
Total Pdts et Charges Opérationnels	(225)	(622)

4.12 Autres produits et charges financiers :

en K€	31.12.2018	31.12.2017
autres charges financières	(87)	(105)
gains de change		
autres produits financiers		
Total Pdts et Charges Financiers	(87)	(105)

4.13 Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant des honoraires des commissaires aux comptes intégré dans le compte de résultat s'élève à 92.791 €.

	ARCADE FINANCE		BCRH		TOTAUX
	Certif° Comptes	SACC	Certif° Comptes	SACC	
Société Mère					
ARCADE FINANCE	30 600	4 500			35 100
BCRH Associés			33 660		33 660
					0
Total Société mère	30 600	4 500	33 660	0	68 760
Filiales					
SCRIBTEL	17 136				17 136
M2I TECH	6 895				6 895
Total filiales	24 031	0	0	0	24 031
Total Groupe M2I	54 631	4 500	33 660		92 791

5 Autres informations

5.1 Engagements hors bilan

5.1.1 Engagements donnés

- Nantissement du fonds de commerce M2i au profit de la BNP en garantie d'un prêt de 750.000€ financé par BPIFrance. Echéance 10/07/2020. Capital restant dû au 31/12/18 : 270.965,19€. Pour ce même prêt, garantie BPIFrance donnée à la BNP à hauteur de 525.000€.
- Caution de la BNP à hauteur de 441.050€ au profit de Espace Expansion (Bailleur) dans le cadre du bail commercial pour des locaux sis 50 place de l'Ellipse – Paris La défense.
- Souscription d'un emprunt auprès de DLL : 29.606€ - Echéance 01/04/2021. Capital restant dû au 31/12/18 : 23.027,22€.
- Engagement des LLD Véhicules, loyers restants dus : 456.255€
- Location Financière sur équipements pédagogiques, loyers restants dus : 200.179€
- Locations Immobilières loyers restants dus : 9.286.574€

5.1.2 Engagements reçus

- La société O2i s'est portée caution personnelle et solidaire de M2i au profit de SCPI France Investipierre dans le cadre du bail commercial prenant effet le 1er juin 2013 entre M2i (preneur) auprès de SCPI France Investipierre (Bailleur) pour des locaux sis 9 rue Graham Bell – 57070 Metz.
- Garantie de prise en charge de la PIDR de M2i Tech par BULL Formation à hauteur de 383 K€
- Garantie bancaire de 500K€ reçue de la Banque Rothschild en cas de rachat des 34% de parts de la société ECSPLICITE.

5.2 Effectifs au 31 décembre 2018

Catégorie	31.12.2018	31.12.2017
Cadres	63	63
Employés	119	118
Total	182	181

5.3 Parties liées

A l'exception des dirigeants, il n'existe pas de parties liées au sens de la norme IAS 24. Les transactions intragroupes, opérations de sous-traitance, prestations de service et financements, sont réalisées à des conditions normales de marché.

5.4 Analyse du risque financier

- Risques clients

Le Groupe M2i fait appel pour l'ensemble de ses opérations commerciales à une société distincte de renseignements commerciaux et dispose d'un responsable du Crédit Management en place maintenant depuis de nombreuses années.

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

Par ailleurs plus de 90 % du chiffre d'affaires est assuré par FACTOFRANCE contre tout risque d'impayés.

- Risques liés aux développements informatiques

M2i a développé sa propre plate-forme logistique dans laquelle elle a investi depuis plus de 10 ans, et qui emploie 3 informaticiens. Cet outil permet d'optimiser la gestion des formations / stagiaires / formateurs internes ou externes de la facturation. Un dysfonctionnement de cette plateforme pourrait affecter la bonne marche de l'entreprise.

- Risques liés à la concurrence et à la compétitivité

Le secteur de la formation professionnelle dans les domaines de l'Informatique, du Digitale et du Management est en France un marché particulièrement atomisé sur lequel sont positionnés 3 ou 4 acteurs ayant atteint une taille significative, à l'image de M2i.

- Risques liés aux innovations des concurrents et aux évolutions technologiques qui pourraient affecter défavorablement la croissance future de M2i

M2i maîtrise parfaitement toutes les technologies modernes qui lui permettent de proposer à ses clients ses 2 400 cursus pédagogiques sous forme de Blended Learning, Classes Virtuelles, COOC – Corporate Open Online Course.

L'émergence d'une nouvelle modalité technologique de formation que M2i ne serait pas en mesure de réaliser pour ses clients et qui serait de nature à provoquer un basculement brutal du marché de la formation professionnelle pourrait affecter l'activité de M2i.

- Risque de concurrence déloyale des formateurs et de dépendance à leur égard

En faisant appel à des formateurs indépendants, le Groupe court le risque que ces derniers sollicitent directement ses clients en vue de leur proposer des prestations de formation. Une telle pratique pourrait être constitutive de concurrence déloyale et avoir des conséquences défavorables sur l'activité, la situation financière ou les résultats du Groupe et sur sa capacité à réaliser ses objectifs. Toutefois, M2i fait appel à plus de 1400 formateurs externes différents chaque année, ce qui limite fortement ce risque. Par ailleurs, lorsqu'elle le juge nécessaire, la société impose une obligation de non sollicitation.

- Risques liés à la dépendance de M2i

Le portefeuille de clients de M2i compte plus de 4 000 comptes actifs, de grande qualité, comprenant notamment plus de la moitié des groupes figurant dans l'indice SBF250. L'ancrage de M2i auprès des administrations et de grandes entreprises publiques est également important. Le client le plus important est une ESN (Entreprise de Service Numérique) figurant au CAC 40, qui, compte tenu des relations nouées avec M2i, présente un risque de perte limité selon la Société.

- Risques liés à la réglementation applicable

M2i évolue dans un secteur réglementé qui a été plusieurs fois réformé au cours des dernières années. Les montants minimums versés par les entreprises pour la formation de leurs salariés sont déterminés par le législateur. Si aujourd'hui la réglementation est favorable à M2i, de nouvelles réformes réglementaires pourraient avoir un impact sur les activités de M2i et les tendances constatées.

- Risque hommes clés

Le succès de M2i dépend en grande partie des actions et des efforts entrepris par l'équipe de direction opérationnelle. La perte de leurs compétences pourrait altérer les capacités de la société à atteindre ses objectifs et à mettre en œuvre

Groupe M2i

Annexe aux comptes consolidés

sa stratégie. M2i a cherché à limiter ce risque par la mise en place d'une équipe de direction opérationnelle composée de deux directeurs généraux délégués (Olivier Balva et Thuy Nguyen), de trois directeurs adjoints (en charge respectivement de la direction commerciale, de l'exploitation et de l'offre) et du directeur juridique et financier. De plus, chaque région est dirigée par un responsable/directeur de région.

- Risque lié aux litiges

Au 31 décembre 2018, la société a provisionné un total de 331K€ pour litiges.

- Risque de liquidité

La trésorerie disponible au 31 décembre 2018 au niveau du Groupe M2i s'élève à 5,3 M € (liquidités à hauteur de 4,6 M€ et montant disponible des lignes de crédit du groupe M2i à hauteur de 0,7 M€). La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir sur un horizon de temps des 12 prochains mois.

- Risque lié à la protection des données personnelles

La mise en œuvre du règlement n°2016/679 du Parlement Européen sur la protection des données des personnes physiques demeure un projet central au sein de M2i. M2i a nommé un délégué à la protection des données et a instauré une politique de confidentialité et de protection des données de M2i, qui peut être consultée sur son site internet à la rubrique « mentions légales ». M2i a par ailleurs mis en place une procédure interne de notification en cas de violation des données.

5.5 Evénements postérieurs au 31 décembre 2018

Prise de participation stratégique dans la société DevUP spécialisée dans le conseil et la formation en cybersécurité

Conformément à sa stratégie de croissance, créatrice de valeur pour ses clients, ses salariés et ses actionnaires, le groupe M2i a annoncé le 10 janvier 2019 avoir pris une participation à hauteur de 34 % dans la société de conseil et de formation en Cybersécurité DevUP.

Cette opération stratégique permet à M2i de renforcer son offre dans un domaine porteur de la formation IT.

La prise de participation à hauteur de 34% dans le capital de DevUP a été réalisée par acquisition de titres et financée sur fonds propres. Elle permet à M2i de se renforcer sur le marché stratégique de la cybersécurité, promis à une forte croissance sur la prochaine décennie. En effet, les attaques informatiques toujours plus sophistiquées et plus fréquentes menacent aujourd'hui toutes les entreprises. Les besoins de formation d'experts de haut niveau dans ce domaine sont, dès lors, un enjeu central pour les 4 200 clients du groupe.